

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

**Présents** : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Alexandre LEFEVRE – Évelyne DESICY – Maria DE SOUSA ANTUNES – Christelle RONDEL (secrétaire) – Christophe MARTEL – Manon CHABOT – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN.

**Absents Excusés** : François DUJARDIN (procuration Hélène SERVAYRE) – Pierre SOURDILLE (procuration Bernard EMIREN).

**Votants** : 15

## **Ordre du Jour** :

- Subventions Associations 2020
- DETR 2021
- Ateliers Municipaux
- Adressage du lotissement La Pépinière
- Logiciel de cantine et purificateur d'air à l'école
- Résultats d'appel d'offres FIC 2020
- Modification métrage voirie communale
- Informations et questions diverses

***Déroulé de séance*** : début 18h35

### ➤ **Subventions Associations 2020** :

Proposition de David COMPTOUR sur la répartition des subventions 2020 par associations.

- ❖ Société de chasse : 80 €
- ❖ FNACA du Bassin Minier : 100 €
- ❖ Collège de St Germain (enfants du Breuil scolarisés au Collège) : prévision 200 € pour les voyages 2021.
- ❖ Breuil Animation : 250 €
- ❖ Bien Vivre au Breuil : 250 €
- ❖ Fanfare de St Germain Lembron : 1000 € (dont 300 € pour les tenues)
- ❖ ASCEB : 1400 €
- ❖ SCB : 3200 €
- ❖ Les salons du Lembron : 0 €
- ❖

Soit au total un budget de 6 480 €

**Vote** : 10 « pour », 1 « contre » et 3 « abstentions »

**Arguments contre** : il est mentionné qu'il est dommage de ne pas continuer à donner aux salons du Lembron et que toutes les associations devraient recevoir une aide. L'année étant compliquée du fait de la Covid 19 il aurait été apprécié qu'ils reçoivent une dotation.

**DETR 2021 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :**

**Inscription des ateliers municipaux :**

Transfert de la DETR 2020 sur les ateliers municipaux sollicitée auprès du Préfet.

Il convient cependant, de délibérer pour solliciter la subvention DETR au titre de l'année 2021.

**Vote** : 15 « pour »

➤ **Ateliers Municipaux :**

Délibération adoptant l'opération « Ateliers municipaux » et arrêtant les modalités de financement : bonus relance (montant indéterminé) – FIC 2021 (20%) – DETR2021 (30%)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux, pour un montant prévisionnel de 166 676€ HT, précision faite que le coût définitif sera fixé par avenant lors de la réception de l'appel d'offre. Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous actes et documents relatifs à la réalisation de ce projet, notamment le permis de construire et à l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre.

**Vote** : 15 « pour »

➤ **Adressage du lotissement La Pépinière**

Le lotissement La Pépinière n'est pas reconnu par les services postaux, l'adressage actuel porte à confusion. Les habitants indiquant le numéro de leur maison et route du Saut du Loup a pour conséquence des doublons sur cette voie.

Pour remédier à cela, il convient de prendre une délibération nommant la voie d'accès. Celle-ci étant le chemin du Perret (sauf à modifier tous les numéros des habitations des habitations du lotissement de la pépinière, non-respect des numéros pairs et impairs de chaque côté de la voie et attendre le classement de cette voie dans le domaine public) ; l'adressage sera après inscription au service national de l'adresse : 1 Chemin du Perret, N°X, lotissement de la pépinière, le Breuil sur Couze.

**Vote** : 15 « pour »

➤ **Logiciel cantine et purificateur d'air à l'école :**

❖ Logiciel cantine : Mise en place du logiciel inscription et facturation cantine après les vacances de février (plusieurs devis sollicités et obtenus). Le fournisseur retenu est :

**ARG solutions**

Présentation du logiciel faite par Audrey CHABRIER (fonctionnement inscriptions, réservations, facturations). Chaque parent recevra un identifiant et un mode de fonctionnement du logiciel.

Une formation sera dispensée aux personnes en charge du suivi de ce logiciel.

L'avantage pour les familles : réservation et paiement en ligne depuis leur domicile.

L'avantage pour la commune : suivi en temps réel de toutes les inscriptions ou annulations et un suivi comptable facilité.

**Vote** : 15 « pour »

❖ Purificateur d'air : La région a invité les municipalités à équiper les écoles de purificateurs d'air.

Dans quel contexte : lorsqu'il est difficile d'aérer et/ou lorsque le masque est temporairement retiré (exemple cantine).

La municipalité souhaiterait équiper de purificateurs : la cantine (où le masque est retiré le temps du repas), le dortoir des petits (en maternelle) et dans la salle principale de la garderie.

Le fournisseur retenu est : **ROWENTA - Groupe SEB.**

L'aide de la Région apportée pour tout achat de purificateur est de 80% sur la base TTC.

**Vote** : 13 « pour » et 2 « contre »

Argument contre : les enfants n'auraient plus d'immunité à force de trop de protection et désinfection.

➤ **Résultats d'Appel d'Offres FIC 2020 :**

La commission ne s'est pas réunie, seuls deux dossiers contrôlés par mission ADIT – rapport d'analyse vérifié :

- CYMARO : 62 744,00 € HT
- CTPP : 88 975,47 € HT

Devis DRAT (département) pour Maîtrise d'œuvre de la réfection des voies : 3 120 € TTC pour la suite du marché.

Ce qui a été fait jusqu'à l'analyse de l'appel d'offres est pris en charge avec l'adhésion annuelle à l'ADIT (Département).

**Vote** : 15 « pour » le choix de l'entreprise CYMARO

15 « pour » l'acceptation du devis DRAT

➤ **Modification métrage voirie communale :**

Nombre de mètres linéaires de voies communales situées dans le domaine public de la commune ouvertes à la circulation publique, véhicules, piétons, cycles.

La dotation est en partie calculée sur 11 150 ml de voiries communales

Suite aux contrôles du métrage des voies, la commune déclare 14 484 ml

La délibération du Conseil Municipal doit s'effectuer avant le 31/12/2020 pour une prise en compte en 2022.

**Vote** : 15 « pour »

➤ **Informations et questions diverses :**

Audrey CHABRIER remercie la Commission aides sociales et tous les conseillers qui ont participé à la distribution des colis des plus de 65 ans et à l'organisation du Noël des enfants dans l'enceinte de l'école.

Elle remercie également :

- Madame DORE (Directrice de l'école) et tous les enseignants
- Le Maréchal Ferrant et Mr le Maire pour la calèche du Père Noël
- Le Père Noël

Monsieur Le Maire remercie les agents de la voirie pour le travail effectué notamment lors des illuminations et de la réhabilitation du stade, aire de loisirs.  
Il remercie également ses secrétaires pour le travail effectué.  
Enfin, il remercie l'ensemble de ses conseillers pour l'investissement et le travail accompli depuis sa prise de mandat.

*Fin de séance : 20h45*

*La Municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !*

